

# ACTUALITÉS PRÉVOYANCE ET SANTÉ


**1** jour

## INTÉGRER LES NOUVEAUTÉS POUR FIABILISER SES PRATIQUES

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières évolutions en matière de protection sociale : réforme 100% santé et reste à charge zéro (RAC 0)

### LES PRESTATIONS EN SANTÉ : PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- › Évolution des prestations de la Sécurité sociale
  - le reste à charge zéro
  - harmonisation de la présentation des garanties en complémentaire santé
  - résiliation infra annuelle
- › Généralisation de la complémentaire santé en entreprise : le bilan
- › Les sources et risques de contentieux (URSSAF ou Prud'homal)
  - les irrégularités constatées dans le formalisme
  - les cas de dispenses d'affiliation de droit
  - dispositif alternatif à la couverture santé obligatoire : le versement santé (modalités de mise en place et de calcul, bénéficiaires, régime social et fiscal)
- › Évolution des contrats "responsables" : la mise en place des garanties "reste à charge zéro" (Rac 0)
- › Maintien des garanties (article 4 loi Évin) : évolution des majorations tarifaires
- › La portabilité en cas de liquidation de l'entreprise (Décisions des Cours d'appel)
- › La résiliation infra annuelle

Partage d'expériences

Quiz

### LES PRESTATIONS EN PRÉVOYANCE

- › Rappel des dernières évolutions sur les prestations de la Sécurité Sociale : modalités d'application des indemnités journalières (montant et durée)
- › Évolution des prestations complémentaires
  - décret du 30 juillet 2021 : une nouvelle définition des catégories objectives de salariés
  - le mi-temps thérapeutique
  - le congé paternité
- › Les prestations supplémentaires
  - dernières décisions en jurisprudence (non-respect des accords de branche) : absence de justificatifs pour les Décisions Unilatérales de l'employeur (DUE)

Analyse de l'utilisation de la Décision Unilatérale de l'employeur

### AUTRES ÉVOLUTIONS

- › La Protection Sociale Complémentaire des Agents des Fonctions Publiques
  - en santé
  - en prévoyance

QCM sur la protection sociale des agents

### RAPPELS ET PRÉCISIONS

- › Le maintien et l'évolution des garanties en cas de résiliation du contrat de prévoyance
- › Le maintien de la garantie décès décisions de la cour de cassation

Quiz d'évaluation finale

### OBJECTIFS

- Prendre en compte les évolutions juridiques les plus récentes en matière de prévoyance-santé.
- Évaluer les incidences de ces modifications sur les contrats en cours et leur implication financière sur le budget de l'entreprise.
- Apporter des réponses fiables et actualisées aux questions des salariés.

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation opérationnelle pour décrypter et intégrer les toutes dernières évolutions en matière de protection sociale
- Une formation d'actualisation réservée aux professionnels disposant d'une connaissance préalable de la prévoyance
- L'opportunité d'échanger sur ses pratiques d'entreprise avec des spécialistes de la prévoyance

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, professionnels de l'assurance de personnes

Il est nécessaire de disposer d'une connaissance générale de la prévoyance ou avoir suivi une formation GERESO sur ce thème

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes

Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)

Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation

Évaluation à chaud et à froid

### TARIFS

1 120 € HT - Réf : RET-ACPV

1 264 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :

La prévoyance dans l'entreprise

(remise de 40 %, soit 144 € HT au lieu de 240 € HT)

Validité : 30 juin 2025

### PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :  
le 7 mars 2025

Paris Montparnasse ou à distance :  
le 26 novembre 2025

## Participant(e)

Mme  M. Nom .....  
 Prénom .....  
 Fonction .....  
 E-mail .....  
 (obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)  
 Tél. (ligne directe) .....  
 Tél. mobile (pour infos de dernière minute) .....  
 Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :  
 .....

## Formation choisie

Titre .....  
 Référence .....  
 Dates .....  
 Lieu .....  
 Options proposées pour certaines formations :  
 - Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)  
 - Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)  
 - Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)  
 Merci de préciser votre choix :  
 Accès e-ressources\*  Veille juridique\*  Expertise décisionnelle  
 Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s)) .....

## Entreprise / Établissement

Raison sociale .....  
 Adresse .....  
 Code postal       Ville .....  
 Téléphone ..... Fax .....  
 N° d'identification (TVA intracommunautaire) .....  
 Code APE / NAF ..... N° Siret

## Responsable de l'inscription

Mme  M. Nom ..... Prénom .....  
 Service/Fonction .....  
 Tél. (ligne directe) ..... E-mail .....

## Facturation/Règlement

### FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de  Mme  M.  
 Nom .....  
 Prénom .....  
 Service/Fonction .....  
 E-mail .....  
 Libellé de la facture .....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI  NON

Si OUI, numéro : .....  
*GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation*

### FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO .....  
 Numéro de prise en charge .....  
 Adresse de votre OPCO .....  
 Code postal      Ville .....

*Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.*

Fait à : ..... Le : .....  
 Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur [www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv](http://www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv)

### Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF  Entreprise  OPCO